

Guide d'utilisateur

Grille d'appréciation de la pratique clinique en période de probation de l'infirmière/CEPI

Adaptation autorisée de:

Référentiel de compétences infirmières en milieu de soins hospitaliers québécois de l'enfant à l'adulte.

CHU Sainte-Justine, Centre hospitalier universitaire mère-enfant; CiFI, Centre d'innovation en formation infirmière; CHUM Centre hospitalier de l'Université de Montréal, 2016.

Ont collaboré au développement de cette adaptation :

Maude Lemieux, conseillère en soins infirmiers - continuum naissance

Teresa Ronci, conseillère en soins infirmiers – volet formation

Samira Ahanour, conseillère en soins infirmiers – volet formation

Bérénice Saintaimé Sainté, conseillère en soins infirmiers – volet hébergement

Mihalis-losif Malkocs, conseiller en soins infirmiers – volet préceptorat

Valérie Moffatt, conseillère en soins infirmière, volet santé mentale

Nikolay Nedev, conseillers en soins infirmiers, volet soins intensif

Fabiola Corréal, conseillère en soins infirmiers, encadrement des stages en milieu clinique

Arianny Mejia Gonzalez, conseillère en soins infirmiers, volet chirurgie

© CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, 2022

Une grille d'appréciation de la pratique clinique en période de probation ancrée dans la pratique clinique du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Cette grille d'appréciation de la pratique clinique en période de probation décrit la pratique clinique attendue des CEPI et des infirmières œuvrant au sein du CIUSSS de l'Estde-l'Île-de-Montréal, dans un continuum de soins élargi. Elle s'adresse tant aux milieux hospitaliers (médecine et chirurgie), à la santé mentale, au secteur de l'hébergement qu'aux soins de première ligne. Cette grille de probation repose sur le référentiel de compétences infirmières (RéCI), pour l'infirmière débutante, mis au point par le Centre d'innovation en formation infirmière, lequel sera déployé au travers des 34 directions de soins du Québec. Sept compétences infirmières sont donc ici visées. On définit une compétence par «un savoir-agir complexe qui prend appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes dans une famille de situations » (Tardif, 2006, p.22, cité dans RéCI).

Rôles et responsabilités

Au cours de la période de probation, il est attendu que le gestionnaire assure à la CEPI/infirmière au moins une rencontre afin de lui faire une rétroaction de son travail. Cette rencontre, tenue à la mi-probation, implique au préalable que l'infirmière/CEPI se prête à un processus d'auto-évaluation de sa pratique clinique. Chacune des sept compétences sera abordée lors de son évaluation.

Une seconde rencontre permettra de clore la période de probation. Le salarié sera préalablement soumis au même processus d'auto-évaluation, avant de s'entretenir avec son gestionnaire.

Il est important que chaque département assoie son **autonomie** sur les règles, les normes et les valeurs véhiculées dans la grille.

La conseillère en soins infirmiers apparaît alors comme une personne-ressource, en cas de besoin, pour soutenir les gestionnaires ou l'infirmière/CEPI.

Compétences visées

La CEPI/Infirmière possède les compétences, les connaissances et les habiletés afin d'agir et d'exercer de manière compétente. Elle est responsable d'assurer des soins sécuritaires et de qualité auprès de la clientèle. Ainsi, les compétences attendues sont:

Compétence 1: Exercer un jugement clinique infirmier.

Compétence 2: Agir avec humanisme dans l'accompagnement du patient/famille et de son réseau en lien avec ses expériences de santé.

Compétence 3: Assurer la continuité des soins du patient/ famille vivant des expériences de santé.

Compétence 4: Traiter toute activité avec rigueur scientifique.

Compétence 5: Exercer un leadership clinique dans sa pratique professionnelle infirmière.

Compétence 6: Collaborer activement avec les partenaires internes et externes.

Compétence 7: Assurer son développement professionnel et soutenir le développement des compétences de ses collègues.

Compétences, éléments de compétence et indicateurs de développement

Compétences:

Il est important de savoir que toutes les compétences présentées dans le RéCl sont cruciales et non positionnées en ordre d'importance. Elles représentent un tout qui doit être atteint afin que la pratique infirmière demeure sécuritaire et de qualité. «Les libellés des compétences débutent par un verbe, car une compétence est un savoiragir complexe » (RéCl, 2016).

Éléments de compétence :

Chacun des éléments de compétence représente une pièce essentielle du casse-tête qu'est la compétence. Tous les éléments doivent être présents pour affirmer l'atteinte de la compétence (RéCl, 2016).

Indicateurs de développement:

Les indicateurs de développement sont des « critères globaux de progression » (RéCI, 2016), qui permettent d'identifier et de suivre l'évolution du développement professionnel de l'infirmière/CEPI.

Compétence 1: Exercer un jugement clinique infirmier

1.1 Évaluer et intervenir en utilisant un raisonnement clinique infirmier approprié à la situation de santé

1.1.1 Recueille des données pertinentes dans les situations cliniques.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle collecte des données pertinentes dans les situations cliniques, en considérant les sphères biopsychosociales de la personne. Elle connaît la situation clinique de ses usagers.

Exemples:

- Fait l'évaluation clinique ciblée en fonction de l'état de santé de l'usager.
- Utilise les outils cliniques adaptés à la condition de l'usager pour effectuer sa collecte de données.
- 1.1.2 Justifie ses interventions à partir de liens entre les données recueillies en regard du problème de santé et la situation globale du patient.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle est en mesure de justifier ses interventions en fonction de ses constats d'évaluation de l'évolution des besoins/problèmes, des priorités et des ressources disponibles.

Exemples:

- Explique et justifie les liens entre les mesures diagnostiques, le plan de traitement et la situation clinique de
- Capable de justifier son choix d'interventions auprès de l'usager.
- 1.1.3 Établit le plan de soins, détermine et ajuste le PTI en tenant compte des données recueillies.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle, en fonction de son jugement clinique, du problème de santé et de la situation globale de la personne :

Exemples:

- Fait des liens entre les données recueillies, les analyse et les interprète.
- Émet des hypothèses cliniques.
- Établit une priorité dans ses soins/interventions.
- Inscrit au PTI des directives personnalisées en lien avec les facteurs de risques et en fonction des constats.
- Réajuste sa feuille de route, selon les nouvelles données collectées.
- 1.1.4 Effectue une surveillance clinique en utilisant des ressources externes adaptées au problème de santé du patient.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle utilise des ressources extérieures (ex.: les personnes-ressources ou les collègues, la documentation, les équipements, les guides ou normes de pratique exemplaire) afin d'assurer une surveillance clinique adaptée au problème de santé du patient.

Exemples:

- Consulte une méthode de soins afin d'assurer une surveillance adéquate.
- Lors d'une surveillance accrue constante, complète le plan de travail des PAB et valide leur compréhension.

1.2 Utiliser les procédures de soins de manière critique

1.2.1 Respecte les étapes d'une procédure de soins selon les principes sous-jacents.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle exécute une procédure conformément aux méthodes de soins, en respectant les principes sous-jacents, tels le respect de l'asepsie, l'utilisation adéquate de l'équipement de protection individuelle, les principes de PDSB, etc.

- Lorsqu'elle doit faire une nouvelle procédure, se réfère à la MSI de son installation au préalable et l'applique telle qu'énoncée.
- Demande de l'aide et/ou de la supervision lorsqu'elle exécute une procédure pour laquelle elle est novice.

1.2.2 Est attentive au patient/famille lors de l'exécution des procédures de soins et pas seulement à l'aspect technique de l'intervention.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle voit le patient/famille au-delà du soin. C'est dans une approche centrée sur la personne que la CEPI/infirmière manifeste des comportements de confiance, de respect, d'empathie et d'authenticité.

Exemples:

- Identifie les appréhensions et valide la compréhension du patient/famille avant de débuter le soin.
- Observe les réactions de l'usager tout au long du soin et le rassure au besoin.
- 1.2.3 Démontre des habiletés techniques lors de l'exécution des procédures de soins simples.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle respecte les méthodes de soins infirmiers, en comprenant l'indication de la procédure et en s'assurant de la sécurité de l'usager et de la qualité du soin.

Exemples:

- Manipule le matériel de manière sécuritaire et exécute la technique de soin avec dextérité.
- Prépare son matériel avec prévoyance, mais sans excès.

1.3 Assurer le suivi sécuritaire de la condition de santé du patient

1.3.1 Administre tout médicament de façon sécuritaire.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle applique les 7 bons lors de l'administration de médicament (bon médicament, bonne dose, bon patient, bonne voie d'administration, bon moment, bonne documentation, bonne surveillance).

Parmi les activités infirmières liées au traitement pharmacologique se trouvent «l'évaluation de l'état de santé du client, la décision d'administrer ou non un médicament, la vérification des interactions médicamenteuses, la surveillance clinique pré et post administration (effets secondaires ou indésirables, efficacité du médicament, etc.), l'enseignement et le suivi infirmier» (Létourneau & Moretti, 2018).

1.3.2 Explique les liens entre les mesures diagnostiques, le plan de traitement et la situation clinique.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsque son raisonnement clinique est soutenu par des données probantes et lui permet d'expliquer le recours à une mesure diagnostique et aux ajustements du plan de traitement qui en résultent.

Exemple:

- Démontre sa capacité à dire pourquoi un médicament a été prescrit en fonction des résultats de laboratoires, des examens diagnostiques et de la condition clinique du patient (Coumadin et INR, Clozapine et FSC, etc.).
- 1.3.3 Assure une surveillance appropriée et l'ajuste au besoin selon le traitement, la médication administrée et l'état de santé du patient.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle reconnaît le changement de l'état clinique du patient sous sa responsabilité et ajuste ses surveillances en conséquence.

Exemples:

- Augmente la fréquence de la prise des signes vitaux et la surveillance de l'état clinique du patient suite à l'observation d'un saignement.
- Surveille l'apparition d'hypotension orthostatique suite à l'introduction d'un antidépresseur.
- Surveille les indices d'apparition de délirium chez la personne âgée qui vit une exacerbation d'un problème de santé existant ou l'apparition d'un nouveau problème.
- 1.3.4 Relève les ordonnances médicales en vérifiant l'indication pour la condition de santé du patient et, lorsqu'il s'agit d'un médicament, la dose, la voie d'administration.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle :

- Respecte les règles de rédaction quant au FADM/FEDM.
- Fait des liens entre l'ordonnance médicale et la condition clinique du patient.
- Vérifie les médicaments figurant déjà au profil afin d'éviter les doublons lors du relevé d'une ordonnance.

1.3.5 Met en application les ordonnances collectives déjà amorcées chez le patient.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle respecte ses responsabilités et ses limites quant à la mise en application d'ordonnance collective déjà initiée par l'infirmière.

L'infirmière peut initier une ordonnance collective selon son champ d'exercice.

Exemples:

- La CEPI administre du jus d'orange selon l'OC chez le patient en hypoglycémie, selon la directive infirmière.
- L'infirmière initie et administre de la Naloxone en cas de surdose d'opioïdes, selon l'OC 00045.

Compétence 2: Agir avec humanisme dans l'accompagnement du patient/famille et de son réseau en lien avec ses expériences de santé

2.1 Créer un partenariat avec le patient/famille et son réseau en approfondissant sa relation thérapeutique

2.1.1 Reconnaît ses valeurs, ses croyances, ses préjugés ainsi que les situations qui les confrontent.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle est capable de reconnaître dans son discours les préjugés ou jugements qui peuvent s'y glisser. Elle réfléchit à ses valeurs, les compare avec celles du patient/famille et constate l'adhérence ou la non-adhérence. Elle comprend et respecte l'importance des valeurs de la personne/famille.

2.1.2 Consulte ses collègues lors de situations confrontant ses valeurs personnelles pour guider sa relation thérapeutique.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle reconnaît que les situations qui confrontent ses valeurs ont un impact sur la relation thérapeutique, qu'elle identifie ces situations ou accepte qu'on les lui reflète. Elle cherche le dialogue avec ses collègues pour travailler ses perceptions.

2.1.3 Teinte ses actions de chaleur humaine, d'écoute, de sincérité et de sensibilité à l'égard des personnes, de leurs besoins et préoccupations en utilisant un langage et des gestes courtois, tempérés, rassurants et adaptés au patient/famille et aux situations de santé vécues.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle démontre les comportements décrits dans l'énoncé.

2.1.4 Accueille le patient/famille comme un partenaire de l'équipe de soins.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle :

Exemples:

- Établit un partenariat personnalisé avec l'usager/famille en favorisant leur implication dans les soins.
- Reconnaît un pouvoir d'agir à la personne/famille.
- Respecte l'opinion et la décision éclairée de l'usager face à son état de santé.

2.2 Faire preuve de créativité dans sa pratique professionnelle pour respecter l'unicité du patient/famille

2.2.1 Contribue à l'élaboration du génogramme et de l'écocarte du patient/famille dans le but de le connaître dans sa globalité.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle contribue à l'élaboration du génogramme et de l'écocarte.

Définitions

- Génogramme: «Outil d'évaluation de la structure interne du patient/famille. Le génogramme est une représentation graphique schématique d'une famille, indiquant les membres de la maisonnée, les liens qui unissent les personnes (ex.: séparation, divorce, mariage, union de fait) et les informations biomédicales (ex.: année et cause du décès, maladie, bonne santé) et psychosociales (ex.: violence psychologique et physique, profession, occupation) qui s'y rattachent». (CIFI, s.d.)
- Écocarte : «Outil d'évaluation de la structure externe du patient/famille. L'écocarte est une illustration des relations du patient/famille avec les systèmes extérieurs au système familial (ex.: école, amis, travail, loisirs, professionnels de la santé). Les relations entre les systèmes sont représentées par des lignes identifiant la force des liens (ex.: liens très faibles à liens très forts, liens précaires, liens conflictuels)». (CIFI, s.d.) https://www.cifi.umontreal.ca/fr/recherche/projet-reci/des-outils-supplementaires-de-formation/ .

2.2.2 Assure le respect de l'intégrité et de la dignité du patient/famille.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle établit et maintient une relation de confiance avec le patient, reconnaît son unicité, son droit à la vie privée et son autonomie décisionnelle, quels que soient son âge, son origine ethnique, sa condition sociale ou son état de santé physique ou mentale.

- «Le respect de la **dignité** d'une personne implique de la traiter avec égard et considération» (Létourneau et al. 2020).
- «Le respect de l'intégrité du client comprend tant son intégrité physique que son intégrité psychologique» (Létourneau et al. 2020).

2.2.3 Reconnaît l'influence de la diversité culturelle sur sa pratique.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle reconnaît que chacun est porteur d'un bagage culturel et personnel profondément ancré, avec ses propres valeurs, croyances, pensées et comportements associés.

Exemples:

- Expression de la douleur et de la souffrance à géométrie variable selon la culture.
- Rapport à la maladie, à la mort, etc.

2.2.4 Utilise les ressources appropriées pour respecter l'unicité du patient/famille.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle adopte une approche de soins personnalisée, centrée sur le patient/famille, et qu'elle reconnaît le patient en tant que personne, sans égard à la maladie, dans les sphères biopsychosociales.

Exemples:

- Tient compte des préoccupations du patient.
- S'intéresse aux besoins et aux objectifs de soins du patient, en considérant ses croyances et valeurs.
- S'intéresse au réseau de soutien du patient.
- Reconnaît les ressources internes de la personne (connaissances, expériences, capacités, habiletés, résilience, stratégies d'adaptation, attitude).

2.3 Exercer son rôle d'advocacy lors de situations de santé complexes ou à teneur éthique

«En soins infirmiers, l'advocacy consiste à permettre au patient d'user de ses droits et d'exprimer ses choix. L'infirmière agit au nom de ceux qui n'ont pas le pouvoir en tentant d'influer sur les décisions de ceux qui le détiennent » (Debout, 2012).

2.3.1 Reconnaît et identifie les préoccupations, les problèmes et les situations présentant des dilemmes à teneur éthique pour le patient/famille.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle sollicite le point de vue de la personne/ famille pour bien saisir la portée et les composantes des préoccupations, de la situation ou du problème pour cette dernière. Elle nomme les valeurs qui s'y opposent (autonomie vs sécurité, bienfaisance vs non-malfaisance).

Exemple:

- Valide la compréhension du patient quant aux conséquences d'un refus de traitement.
- 2.3.2 Connaît ses obligations légales et professionnelles.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle respecte son code de déontologie et les politiques organisationnelles.

2.3.3 Respecte les valeurs et les décisions cliniques à teneur éthique prises par l'équipe de soins dont fait partie le patient/famille.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle démontre les comportements décrits dans l'énoncé.

- S'assure de fournir les outils et ressources nécessaires à un patient qui décide de signer un départ sans autorisation médicale.
- Respecte le niveau de soin de la personne lors d'un arrêt cardio-respiratoire.

Compétence 3 : Assurer la continuité des soins du patient/famille vivant des expériences de santé

3.1 Évaluer et communiquer les activités de suivi réalisées tout au long de l'épisode de soins

3.1.1 Identifie et agit sur les besoins de suivi les plus courants pour le patient/famille vivant une expérience de santé.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle identifie et agit sur les besoins de suivi du patient/famille.

Exemple:

• Tient compte de chacune des dimensions ci-dessous.



Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (2015) «Soins axés sur les besoins de la personne et de la famille» https://rnao.ca/sites/rnao-ca/files/Final_13.pdf

3.1.2 Utilise les outils disponibles pour communiquer les besoins identifiés.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle assure une communication complète et appropriée grâce aux outils cliniques afin d'assurer la continuité des soins.

Exemples:

- Rédige ses constats au PTI et y inscrit des directives personnalisées.
- Cible l'information pertinente et la communique de manière claire et concise lors de tout échange interprofessionnel.
- Met à jour le kardex/plan de soins de façon continue.

3.2 Contribuer à l'actualisation des compétences du patient/famille et de son réseau en lien avec sa situation de santé

3.2.1 Évalue les connaissances et les habiletés du patient/famille en lien avec leur expérience de santé.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle procède à l'évaluation des connaissances du patient/famille avant de débuter un enseignement.

Exemples:

- Ajuste son enseignement selon les connaissances et les croyances du patient/famille.
- Questionne le patient/famille sur la compréhension de sa situation de santé.
- 3.2.2 Améliore et complète, au besoin, les connaissances et les habiletés du patient/famille et choisit la documentation ou les outils à lui remettre en lien avec l'expérience de santé vécue.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle fait de l'enseignement à la personne/ famille en matière de prévention/promotion de la santé, et qu'elle contribue à améliorer ses connaissances et habiletés. Au besoin, elle choisit la documentation ou les outils à remettre à la personne, en lien avec l'expérience de santé vécue.

Exemple:

- Remet au patient/famille un dépliant explicatif adapté aux besoins d'enseignement identifiés.
- 3.2.3 Démontre et supervise une procédure de soins auprès du patient/famille.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle fait l'enseignement en démontrant la procédure au patient/famille et le supervise lors de l'exécution de celle-ci.

- Démontre et supervise la technique d'injection de médication et ajuste l'enseignement au besoin.
- Enseigne et supervise l'automédication à une personne/famille.

Compétence 4: Traiter toute activité avec rigueur scientifique

4.1 Intervenir en démontrant une pensée réflexive

4.1.1 Questionne sa pratique et amorce une démarche réflexive à des fins d'amélioration.

La CEPI/Infirmière obtient la côte de «répond aux attentes» lorsqu'elle fait preuve d'introspection, démontre un intérêt et une curiosité professionnelle.

Exemples:

- Suite à une situation vécue, prend du recul et se questionne sur la pertinence des interventions posées et sur les alternatives possibles.
- Se questionne sur les procédures à suivre lors de l'exécution d'une technique de soins et se réfère aux lignes directrices établies.
- Consulte les dernières données probantes publiées en lien avec une situation vécue dans sa pratique.

4.2 Utiliser les résultats de la recherche et des pratiques exemplaires

4.2.1 Lit des écrits scientifiques pertinents à sa pratique professionnelle.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle maintient ses compétences à jour en consultant divers ouvrages scientifiques, les lignes directrices, etc.

Exemples:

- Consulte des banques de données scientifiques.
- · Consulte les manuels de soins infirmiers.
- 4.2.2 Se familiarise avec les sources d'information en recherche en sciences infirmières, accessibles dans l'établissement.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle consulte les outils cliniques appropriés qui permettent d'assurer des soins sécuritaires et de qualité à la clientèle.

Exemples:

- Se réfère aux différents outils cliniques (MSI, RSI etc.).
- Consulte les articles parus dans les publications en soins infirmiers.
- 4.2.3 Appuie sa pratique sur des résultats probants ou toutes autres données pertinentes, incluant les documents internes.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle prodique des soins sécuritaires et de qualité en respectant les standards des pratiques exemplaires.

Exemples:

- Consulte les documents de référence à sa disposition, dans son milieu de soins et/ou sur l'intranet.
- Adapte sa pratique en fonction des dernières données probantes.

4.3 Développer une culture de sécurité et de qualité des soins

4.3.1 Énonce une vision orientée vers la sécurité et la qualité des soins et des services.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de «répond aux attentes» lorsqu'elle manifeste des comportements qui démontrent un souci constant de la qualité et la sécurité des soins aux usagers.

- Pose des questions lorsqu'elle constate la présence d'incertitudes.
- Consulte la MSI avant de faire une technique de soins pour la première fois et demande du soutien à une collègue ou à une CSI.

4.3.2 Explique au patient/famille l'importance de respecter les mesures de sécurité du patient et de qualité des soins.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle transmet toute l'information nécessaire au patient/famille pour qu'elle comprenne l'importance de respecter les mesures de sécurité établies.

Exemple:

• Explique au patient/famille l'importance de revêtir correctement l'équipement de protection individuel au moment d'entrer dans une chambre d'isolement.

Compétence 5: Exercer un leadership clinique dans sa pratique professionnelle infirmière

5.1 Générer des changements dans sa pratique professionnelle

5.1.1 Offre de l'aide à ses collègues pour les soins.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle se rend disponible pour assister les membres de son équipe tout en respectant sa charge de travail.

Exemples:

- Offre son aide aux PAB lors des mobilisations des usagers.
- Offre son aide aux collègues qui semblent avoir une charge de travail plus importante.

5.1.2 Prend des initiatives pour améliorer sa pratique.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle démontre sa volonté d'améliorer ses compétences.

Exemples:

- Valide ses connaissances en consultant des sources d'information reconnues, récentes et pertinentes.
- Adapte sa pratique en tenant compte des dernières recommandations cliniques et des lignes directrices.
- Participe aux séances de formation continue et partage les nouveaux acquis avec ses collègues.

5.1.3 Identifie ses forces et ses limites en lien avec son leadership clinique.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle reconnaît autant ses difficultés que ses capacités pouvant exercer une influence positive sur ses collègues et le patient/famille.

Exemples:

- Est en mesure d'identifier ses forces ainsi que les éléments de sa pratique qu'elle pourrait améliorer.
- Est en mesure d'expliquer comment ses expériences vécues ont influencé sa pratique actuelle de façon positive.

5.1.4 Identifie les caractéristiques et les actions d'un leader clinique.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle peut nommer des exemples de comportements ou d'attitudes qui favorisent l'intégration des soins et l'obtention de résultats positifs pour le patient/famille. (Patrick et Al., 2011)

Exemples:

- Fait preuve de flexibilité lorsqu'un imprévu impose une réorganisation de sa tâche.
- Adopte une attitude positive face au changement afin de promouvoir la qualité des soins.

5.1.5 Prend conscience de son intégration et de son influence auprès de ses pairs.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle réalise l'importance de son rôle et l'impact qu'elle peut avoir au sein de l'équipe.

- Partage ses commentaires de manière constructive afin d'améliorer la qualité des soins.
- Contribue à l'intégration de nouveaux outils ou procédures de soins.

5.1.6 Identifie les opportunités d'exercer un leadership clinique.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle saisit les occasions de collaborer avec les autres professionnels de la santé pour améliorer les pratiques dans son secteur.

Exemples

- Élabore et met à jour les PTI en respectant son champ d'exercice.
- Démontre son intérêt à participer à divers comités ou projets.
- Fait preuve d'autocritique et revêt une attitude positive face à la critique constructive.

5.2 Optimiser la sécurité et la qualité des soins et des services

5.2.1 Se questionne sur les pratiques actuelles en lien avec les meilleures pratiques.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle démontre une approche réflexive à l'égard de pratiques actuelles et propose des mises à jour basées sur les dernières données probantes disponibles.

Exemples:

- Se réfère aux lignes directrices portant sur les mesures de contrôle, les mesures de prévention des infections, etc.
- S'appuie sur les MSI reconnues pour prodiguer un soin spécifique donné.

5.2.2 Identifie les activités pouvant être déléguées selon les rôles et habiletés de chacun.

La CEPI/Infirmière obtient la cote de **«répond aux attentes»** lorsqu'elle est en mesure de cibler les activités qui peuvent être réalisées par d'autres membres de l'équipe soignante.

Exemple:

• Se réfère au tableau des champs d'exercice en vigueur dans son établissement pour déterminer les tâches spécifiques à chacun des intervenants.

5.2.3 Coordonne les soins prioritaires au sein de l'équipe de soins intradisciplinaire.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle coordonne l'équipe (infirmière auxiliaire et PAB) et communique clairement les directives en respectant les champs d'exercice spécifiques pour assurer la qualité et la sécurité des soins administrés.

Exemples:

- Indique le niveau d'aide requise pour les soins d'hygiène d'un usager sur le plan de travail des PAB.
- Élabore et met à jour le PTI.
- Assure le suivi des activités déléguées auprès des membres de l'équipe.

Compétence 6: Collaborer activement avec les partenaires internes et externes

6.1 S'impliquer dans les équipes intradisciplinaires, interdisciplinaires et intersectorielles

6.1.1 Connaît et sollicite les intervenants qui gravitent autour du patient/famille dans sa pratique quotidienne.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle connaît l'implication des intervenants ainsi que des exemples de moments où elle les a sollicités.

- Sait quand contacter le médecin.
- Rédige une demande de consultation à la travailleuse sociale.
- Connaît l'implication de l'ergothérapeute dans le dossier de la personne/famille.

6.1.2 Connaît et utilise les services à l'interne, utiles pour sa pratique quotidienne.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle connaît les services internes utiles pour sa pratique quotidienne ainsi que des exemples de moments où elle les a sollicités.

Exemples:

- Contacte le service de nutrition pour modifier le menu pour un usager.
- Contacte la conseillère en soins de plaies pour un usager avec une plaie complexe.
- Contacte le service des soins spirituels à la demande de la personne/famille.

6.1.3 Connaît son rôle et celui de chaque membre de l'équipe de soins et s'y implique.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle peut faire la distinction entre ses activités réservées et celles qui sont partagées avec les membres de son équipe.

Exemple:

• Délègue les activités au PAB ou à l'infirmière auxiliaire en respectant leur champ d'exercice.

6.1.4 Collabore à la réalisation du plan d'interventions individualisé (PII).

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle participe à la réalisation du PII en connaissant et en faisant valoir les besoins de la personne/famille, dans les limites de son rôle infirmier.

Exemples:

- Propose certaines solutions réalistes et acceptables (stratégies d'adaptation efficaces) afin de satisfaire les besoins de la personne.
- Rapporte que la personne a besoin de soutien pour prendre sa médication comme prescrite.

6.2 Communiquer verbalement ou par écrit des informations ou des connaissances aux différents partenaires internes et externes.

6.2.1 Transmet, avec des moyens variés, des informations claires et précises sur les données recueillies dans un langage scientifique auprès des partenaires internes et externes.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle utilise les outils en place dans son secteur pour communiquer l'information concernant la personne/famille.

Exemples:

- Complète les notes d'évolution infirmière.
- Rédige et ajuste le PTI.
- Transmet les informations pertinentes lors du rapport interservices.

6.2.2 Communique des informations scientifiques au patient/ famille en adaptant son langage.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle vulgarise au besoin les informations scientifiques et valide la compréhension de la personne/famille pour communiquer l'information.

- Valide les besoins d'apprentissage et les connaissances antérieures de la personne avant d'amorcer l'enseignement.
- Valide la compréhension ou le savoir-faire de la personne suite à l'enseignement.
- · Adapte son vocabulaire selon le niveau de langage de la personne/famille.

Compétence 7 : Assurer son développement professionnel et soutenir le développement des compétences de ses collègues

7.1 Agir avec professionnalisme

7.1.1 Assume ses responsabilités, connaît ses limites et demande de l'aide au besoin.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle respecte les activités professionnelles qui lui sont réservées, ainsi que les lois et les règlements qui encadrent la profession infirmière en sachant quand demander de l'aide.

Exemples:

- Reconnaît qu'elle n'a jamais été exposée à une situation et demande du soutien.
- S'assure de la bonne procédure avant d'agir.
- Reconnaît une situation qui dépasse son champ de pratique et est en mesure de demander de l'aide.

7.1.2 S'affirme dans son rôle professionnel et dans ses relations avec son équipe de travail.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle assume son rôle dans le «maintien et le rétablissement de la santé, la prévention de la maladie et les soins de fin de vie» en collaboration avec son équipe de travail, conformément à son champ d'exercice (OIIQ, 2016).

Exemples:

- Assure des activités de promotion de la santé auprès de la personne/famille en collaboration avec ses collègues.
- Collabore avec ses collègues de travail à la vulgarisation de contenu d'enseignement.
- Suit les normes de pratique exemplaires et les propages.

7.1.3 Reconnaît ses erreurs s'il y a lieu et pose les actions requises.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle dénonce tout incident ou accident dont elle est l'auteure/témoin soit par une erreur d'intervention ou l'omission de celle-ci et respecte les normes de déclaration associées.

Exemples:

- Rapporte sans délai une erreur d'administration de médicament, ne tente pas de la dissimuler et remplit un formulaire de déclaration d'incident/accident (AH-223) adéquatement.
- Reconnaît son erreur, assure le suivi clinique nécessaire auprès de l'usager et avise les personnes appropriées.

7.1.4 Identifie une personne-ressource pour l'aider dans ses guestionnements.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle peut nommer une personne-ressource et qu'elle peut donner un exemple de situation où elle aurait recours à celle-ci.

Exemples:

- Nomme l'ASI ou toute autre infirmière expérimentée comme personne-ressource
- Peut donner les exemples suivants:
 - o Valider sa compréhension d'une méthode de soins infirmiers.
 - o Valider ses priorités de soins.
 - o Discuter de son plan de soins journalier dans le but d'améliorer son organisation.
 - o Demander un conseil clinique.

7.2 Mettre à jour ses connaissances

7.2.1 Intègre les connaissances spécifiques du milieu.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle met en pratique les connaissances acquises pendant sa formation.

- Connaît les pathologies inhérentes à son milieu et assure le suivi clinique approprié.
- Connaît et applique les outils et les procédures propres à son milieu.

7.3 Partager des connaissances

7.3.1 Partage ses savoirs académiques avec ses collègues.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle partage avec les membres de son équipe les contenus scientifiques pertinents au milieu clinique.

Exemples:

- Enseigne un nouveau truc mnémotechnique dans la rétention de l'ordre des tubes de prélèvement.
- Enseigne une nouvelle méthode d'évaluation tête-pied ciblée.
- Distribue un article pertinent à l'équipe démontrant une nouvelle pratique exemplaire.
- Discute avec ses collègues de son expérience académique concernant certaines pathologies/médication/ intervention/etc.

7.3.2 Démontre de la curiosité pour poursuivre ses apprentissages.

La CEPI/Infirmière obtient la cote **«répond aux attentes»** lorsqu'elle pose des questions, fait des lectures, demande de la rétroaction sur sa pratique afin de poursuivre son développement professionnel.

- Demande de la rétroaction suite à une technique de soins dans le but de s'améliorer.
- Fait une lecture sur une procédure médicale qu'elle ne connaît pas.
- · Suit des formations sur l'ENA.
- · Pose des questions à ses collègues.

Références

- Collège des médecins du Québec (2017). Les ordonnances collectives. Guide d'exercice. Repéré à http://www.cmg.org/publications-pdf/p-1-2017-05-01-fr-ordonnances-collectives.pdf?t=1539281177942
- Debout, C. (2012). Advocacy (nursing advocacy). Dans: Monique Formarier éd., Les concepts en sciences infirmières: 2e édition (pp. 53-56). Toulouse, France: Association de Recherche en Soins infirmiers. https://doi.org/10.3917/arsi.forma.2012.01.0053»
- Létourneau D., Cara C. et Goudreau J. (2016) Agir avec humanisme : l'approche humaine et relationnelle du soin, un pouvoir de l'infirmière. Perspective infirmière. Repéré à https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/periodiques/Perspective/vol13no5/10-formation.pdf
- Létourneau, J. (2020). La compétence professionnelle, une obligation déontologique. OIIQ. Repéré à https://www.oiiq.org/la-competence-professionnelle-une-obligation-deontologique
- Létourneau, J., Moretti, S. (2018). La dénonciation des incidents et accidents : une obligation déontologique. OIIQ. Repéré à https://www.oiiq.org/les-incidents-et-les-accidents-maintenant-denonces
- Létourneau, J., Moretti, S. (2018b) L'administration de médicaments: rappel des obligations déontologiques.
 OIIQ. Repéré à https://www.oiiq.org/l-administration-de-medicaments-rappel-des-obligations-deontologiques#:~:text=L'administration%20s%C3%A9curitaire%20d'un,indications%20et%20les%20interactions%20m%C3%A9dicamenteuses.
- Létourneau, J., Boucher, Y., Brisson, M., Moretti, S., Vézina, S. (2020). Respect de la dignité, de la liberté et de l'intégrité de la personne : article 3.1 démystifié! OIIQ. Repéré à https://www.oiiq.org/respect-de-la-dignite-de-la-liberte-et-de-l-integrite-de-la-personne-article-3.1-demystifie
- OIIQ (2019). Lois et règlements. Repéré à https://www.oiiq.org/pratique-professionnelle/encadrement-de-la-pratique/lois-et-reglements
- OIIQ (2019b). Responsabilités professionnelles. Repéré à https://www.oiiq.org/pratique-professionnelle/encadrement-de-la-pratique/outils-cliniques/ordonnances-collectives/responsabilites-professionnelles
- OIIQ. (2010). Perspectives de l'exercice de la profession infirmière: Édition 2010. Repéré à https://www.oiiq.org/documents/20147/237836/263NS doc.pdf
- Truchon, S. (2006). Obligations professionnelles et responsabilité civile de l'infirmière. OIIQ. Repéré à https:// www.oiiq.org/obligations-professionnelles-et-responsabilite-civile-de-l-infirmiere
- Phaneuf, M (2012). La collecte des données base de toute intervention infirmière. Repéré à http://www.prendre-soin.org/wp-content/uploads/2013/01/Fait-La-collecte-des-donne%CC%81es-base-de-toute-intervention.pdf
- RNAO. (2006). Les soins en collaboration au sein des équipes d'infirmières. Repéré à https://rnao.ca/sites/rnao-ca/files/5188_2718_CollaborativePracticeFrench.pdf (RNAO, 2007, cité dans Gravel et Gervais, 2017).» https://www.oiig.org/sites/default/files/uploads/periodiques/Perspective/vol14no02/16-ailleurs.pdf